

Bruxelles, le 15 juillet 2021 (OR. en)

Dossier interinstitutionnel: 2021/0200(COD)

10867/21 ADD 1

CLIMA 189 ENV 524 ENER 325 TRANS 475 AGRI 354 IND 199 ECOFIN 742 CODEC 1098

PROPOSITION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice	
Date de réception:	15 juillet 2021	
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne	
N° doc. Cion:	COM(2021) 555 final - ANNEXE	
Objet:	ANNEXE de la proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 contribuant à l'action pour le climat afin de respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris	

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2021) 555 final - ANNEXE.

p.j.: COM(2021) 555 final - ANNEXE

10867/21 ADD 1 cv

TREE.1.A FR



Bruxelles, le 14.7.2021 COM(2021) 555 final

ANNEX

ANNEXE

de la proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

modifiant le règlement (UE) 2018/842 relatif aux réductions annuelles contraignantes des émissions de gaz à effet de serre par les États membres de 2021 à 2030 contribuant à l'action pour le climat afin de respecter les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris

 $\{ SEC(2021)\ 555\ final \} - \{ SEC(2021)\ 612\ final \} - \{ SWD(2021)\ 553\ final \} - \{ SWD(2021)\ 611\ final \} - \{ SWD(2021)\ 612\ final \}$

FR FR

ANNEXE

RÉDUCTIONS DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES ÉTATS MEMBRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4, PARAGRAPHE 1

	Réductions des émissions de gaz à effet de serre des États membres en 2030 par rapport à leurs niveaux de 2005, déterminés conformément à l'article 4, paragraphe 3	
	Colonne 1	Colonne 2
Belgique	-35 %	- 47 %
Bulgarie	-0%	- 10 %
Tchéquie	- 14 %	- 26 %
Danemark	- 39 %	- 50 %
Allemagne	-38 %	- 50 %
Estonie	- 13 %	- 24 %
Irlande	- 30 %	- 42 %
Grèce	- 16 %	-22,7 %
Espagne	− 26 %	-37,7 %
France	− 37 %	-47,5 %
Croatie	- 7 %	-16,7 %
Italie	- 33 %	-43,7 %
Chypre	- 24 %	- 32 %
Lettonie	- 6 %	− 17 %
Lituanie	-9 %	-21 %
Luxembourg	- 40 %	- 50 %
Hongrie	-7 %	- 18,7 %
Malte	- 19 %	- 19 %
Pays-Bas	- 36 %	- 48 %
Autriche	- 36 %	- 48 %
Pologne	- 7 %	- 17,7 %
Portugal	- 17 %	-28,7 %
Roumanie	-2 %	- 12,7 %
Slovénie	- 15 %	− 27 %
Slovaquie	- 12 %	-22,7 %
Finlande	- 39 %	- 50 %
Suède	- 40 %	- 50 %